



Compte rendu
Séance du Conseil Municipal
du 15 décembre 2015

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie à vingt heures, sous la présidence de monsieur Lionel NORMAND, maire de Plachy-Buyon.

Etaient présents (Maire et Adjointes puis ordre alphabétique) : Lionel NORMAND, Martine FAUQUEMBERGUE, Jean-Luc HERMANT, Frédéric CHIVOT, Laurie BUQUET, Evelyne FRABOULET, Manuel HENOCQUE, Jean-Luc HUYON, Franck LECRIVAIN, Jacques LEMOINE, Jean-Michel SALON.

Absent excusé : Christian HERBET (pouvoir de vote donné à Jean-Luc HERMANT), Eric MENARD (pouvoir de vote donné à Jacques LEMOINE).

Madame Laurie BUQUET a été nommée secrétaire de séance.

Le maire demande l'autorisation au conseil municipal de rajouter une délibération à l'ordre du jour concernant l'occupation du domaine public par GrDF. Le conseil municipal accepte à l'unanimité l'ajout de la délibération.

1 - Approbation du compte rendu du 30 novembre 2015

Sans remarque le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

2 - Choix du prestataire pour la Délégation de Service Public alimentation en eau potable

Lors de la séance du 30 novembre le maire avait remis à chaque membre du conseil municipal un tableau comparatif des éléments techniques des dossiers déposés par 3 candidats (SPEE, Veolia et la Nantaise des eaux) ainsi que les comptes d'exploitation prévisionnels.

Considérant les éléments techniques et financiers des 3 candidatures le conseil municipal décide avec 12 voix pour et 1 voix contre (Franck Lécivain qui explique être contre les monopoles) de retenir la société Véolia comme prestataire pour les 3 années à venir.

3 - Possibilité d'implantations d'éoliennes sur le territoire de la commune

L'entreprise ESCOFI (basée à Prouvy dans le Nord) a présenté au conseil municipal un projet d'implantation d'éoliennes (entre 3 et 5).

Il est en effet possible de les installer entre Buyon et Saint-Sauflieu au niveau des plats Camps, de la Cornaillère, de la vallée du Baillon et de la vallée de Saint-Sauflieu. ESCOFI a présenté les intérêts économiques pour ce qui est des retombées financières pour la commune mais aussi l'aspect écologique. Il est précisé que la commune n'a aucun frais à engager.

Après étude le conseil municipal décide de se donner le temps de la réflexion quant à ce projet, de demander à ESCOFI une simulation paysagère afin de se faire une idée sur l'impact visuel d'éoliennes dans le paysage et de se rapprocher d'autres entreprises capables d'installer des éoliennes.

4 - Projet de fusions des communautés de communes

Les communes de la Communauté de Communes du Contynois ont à 80% voté pour le regroupement de la Communauté de Communes du Contynois avec la Communauté de Communes du Sud-Ouest Amiénois et la Communauté de Communes d'Oisemont.

Le maire précise que c'était la position de Plachy-Buyon.

5 - Occupation du domaine public par GrDF

Conformément aux décrets n° 2007-606 du 25 avril 2007 et n° 2015-334 du 25 mars 2015, le maire propose à l'assemblée de taxer GrDF au titre de l'occupation du domaine public communal. La formule est basée sur la longueur de canalisation de distribution, sur la longueur construite ou renouvelée l'année précédente ainsi que sur un taux indiqué dans les décrets précités.

La somme, arrondie à l'euro, à recouvrir pour l'année 2015 est de 276€ (265€ de RODP et 10,50€ de ROPDP).

Après délibération le conseil municipal décide à l'unanimité l'installation de cette taxation pour occupation du domaine public à GrDF et décide que cette redevance soit due chaque année à la commune sans qu'il soit nécessaire de délibérer à nouveau en suivant l'indice national de la construction.

6 - Questions et informations diverses

- Manuel Henocque fait un compte rendu de la réunion qui a eu lieu au syndicat intercommunal TRINOVAL. Lors de cette rencontre les représentants de TRINOVAL ont relaté les difficultés financières du syndicat qui s'expliquent principalement par la baisse du cours des matériaux recyclés et par un manque de communes adhérentes au syndicat. Pour combler le déficit le syndicat s'oriente vers une augmentation de la redevance de ramassage des ordures ménagères pour l'année 2016. Le conseil municipal se montre opposé à cette possibilité et souhaite que le syndicat cherche de nouveaux scénarios pour rendre viable à long terme TRINOVAL.
- Manuel Henocque demande si comme convenu lors d'un précédent conseil municipal les panneaux de rappel pour la vitesse limitée à 50km/heure avaient été installés route de Beauvais. Le maire répond qu'ils ne sont pas encore posés mais que ce sera fait prochainement.
- Jean-Michel Salon a remarqué moins d'illuminations de Noël dans le village, le maire explique que 2 illuminations se sont avérées être hors service lors de leur pose. Il est prévu d'en racheter pendant la période de destockage des fournisseurs.

- Laurie Buquet demande s'il est possible de déplacer la poubelle située rue du Commandant André Dodart au niveau du pont. Trop près de la Selle elle est dangereuse. La consigne va être donnée au service technique.
- Jean-Luc Hermant souhaite installer un point lumineux au niveau du 32 rue des clabaudois, il y a un manque de luminosité à cet endroit la nuit. Le maire acquiesce et va prévoir cette installation en 2016.

Sans autre question ou remarque la séance est levée à vingt-trois heures.